Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Canton Ajaccio 5 - Commune de Sarrola-Carcopino
RD 72 - Aménagement de la route de Caldaniccia

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom | Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Conseil Départemental de la Corse du Sud

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale :

RCS / SIRET | Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n°6; Sous-rubrique d)	Infrastructures Routières: Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le département de la Corse du Sud étudie l'aménagement de la RD 72, Route de la Caldaniccia.
Le linéaire est d'environ 1,200 km.
Actuellement, cette route départementale dessert une grande zone commerciale et quelques privés. Elle dispose d'une largeur de chaussée confortable avec de grands accotements de chaque côté, ce qui rend le stationnement des voitures anarchique.
Cet itinéraire présentant un faible dénivelé et est très fortement emprunté par les usagers (véhicules légers mais aussi poids lourds).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement consiste, de façon générale, à :

- une requalification générale de la chaussée,
- la création d'un giratoire et de voies de desserte pour les commerces
- la création de stationnement le long du tracé (motos, vélos, VL et cars),
- la création d'un cheminement piéton côté amont et aval,
- le traitement des accès privés
- la requalification et la sécurisation des arrêts de transports en commun,
- la requalification et le renforcement de la chaussée,
- le traitement du pluvial le long du tracé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les caractéristiques techniques du projet dans sa phase de réalisation sont les suivantes (de droite à gauche dans le sens de circulation RD72/RN194 vers RD72/RN193):

- un trottoir de 2.00m de large
- 5.00m de large pour du stationnement en épi
- une contre-allée de 3.00m de large,
- un ilôt central de 2.00m de large,
- chaussée de 7.00 m de largeur,
- 2.20m de large reservé à du stationnement latéral
- un trottoir de 3.00m de large

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un dossier Loi sur l'Eau est en cours d'élaboration (régime:déclaration)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etude d'impact et cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface de la voirie:	14 600 m3
Surface des trottoirs réalisés:	4 300 m3
Surface du giratoire:	2 700 m3
Surface totale estimée du projet:	21 600 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Sarrola-Carcopino
RD72

Coordonnées géographiques[1] **Long.** ___ ° ___ ' ___ " ___ **Lat.** ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** 41 ° 95 ' 51 " 57 **Lat.** 8 ° 79 ' 62 " 31

Point d'arrivée : **Long.** 41 ° 95 ' 26 " 51 **Lat.** 8 ° 81 ' 13 " 32

Communes *traversées* :

Sarrola-Carcopino

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** X **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? **Oui** ☐ **Non** X

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? **Oui** ☐ **Non** X

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols
Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Il s'agit d'une route départementale très empruntée par les usagers locaux, véhicules légers et poids lourds.
Cet itinéraire permet également de desservir une grande zone commerciale.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** [X] **Non** [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU en cours d'élaboration

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [ ] **Non** [ ]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :
Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	[ ]	[X]	
en zone de montagne ?	[ ]	[X]	
sur le territoire d'une commune littorale ?	[ ]	[X]	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	[ ]	[X]	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	[ ]	[X]	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	X	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	X	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	X	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	X	Nuisances sonores limitées, dues aux passages des engins ainsi qu'à leur fonctionnement durant le chantier. Pas d'usage d'explosif, les terrassements seront réalisés à la pelle mécanique et si besoin pour des matériaux rocheux très compacts, l'usage d'un brise-roche hydraulique (BRH)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	X	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	x	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	X	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	X	Seules des faibles vibrations négligeables pourront être perçues, dues au travaux liés au chantier (terrassement, compactage, talutage etc..) . Pas d'usage d'explosif, les terrassements seront réalisés à la pelle mécanique et si besoin pour des matériaux rocheux très compacts, l'usage d'un brise-roche hydraulique (BRH)
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	X X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	X	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	X	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement de la RD72, route de la Caldaniccia, a pour objectif de sécuriser la voie, les arrêts de transports en commun ainsi que de ré-organiser les stationnements qui sont à ce jour anarchiques.
Le projet à également pour objectif de traiter et de sécuriser les accès privés en créant notamment un giratoire.
Cette voie de 1.400km n'aura aucun impact négatif paysager et environnemental étant donné son situation ainsi que sa faible emprise.
A ce sujet, un paysagiste DPLG a été missionné par le Conseil départemental de la Corse du Sud afin d'intégrer au mieux les paysages dans le projet d'aménagement. Les pistes d'étude sont diverses: signalisation verticale, mobilier urbain, végétalisation du site, revêtement de la voie...
Concernant la végétalisation du site, de nombreux arbres déjà présents sur site sont préservés et de nouveaux seront plantés.
Il s'agira de Tilleuls d'Europe, de chênes verts ainsi que d'oliviers. Il sera également planté à certains endroits de la prairie fleurie basse pour terrain sec.
Les trottoirs seront revêtus par du béton balayé teinté tuf.
Aucun enjeu faune/flore sur cette section, milieu déjà fortement anthropisé.
En conclusion, les services du CD2A estime qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :*** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus X

Fait à Ajaccio le, 03 JUIN 2016

Signature

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint des Infrastructures de Communication et des Transports

Claude TISSOT

PROFIL EN TRAVERS TYPE

RD 72

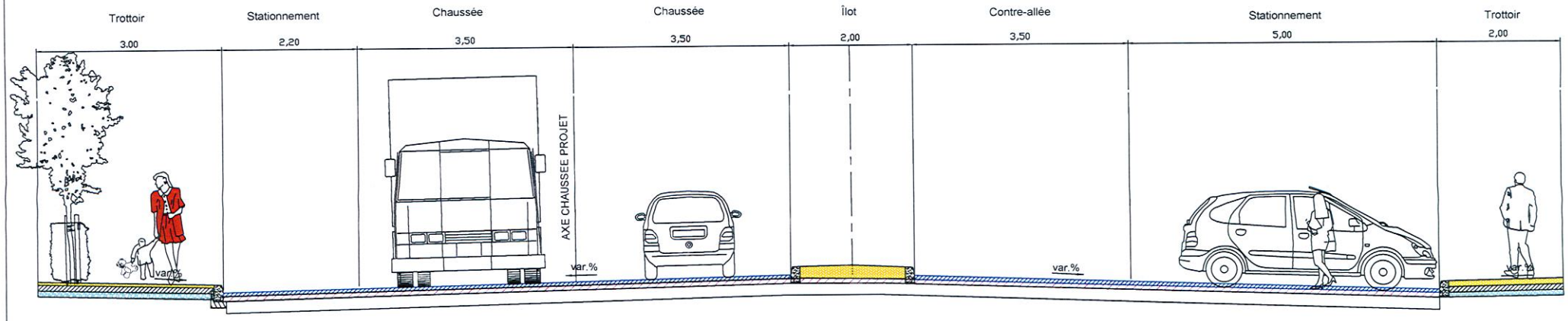

PLAN DE SITUATION
RD 72
Echelle 1/25000

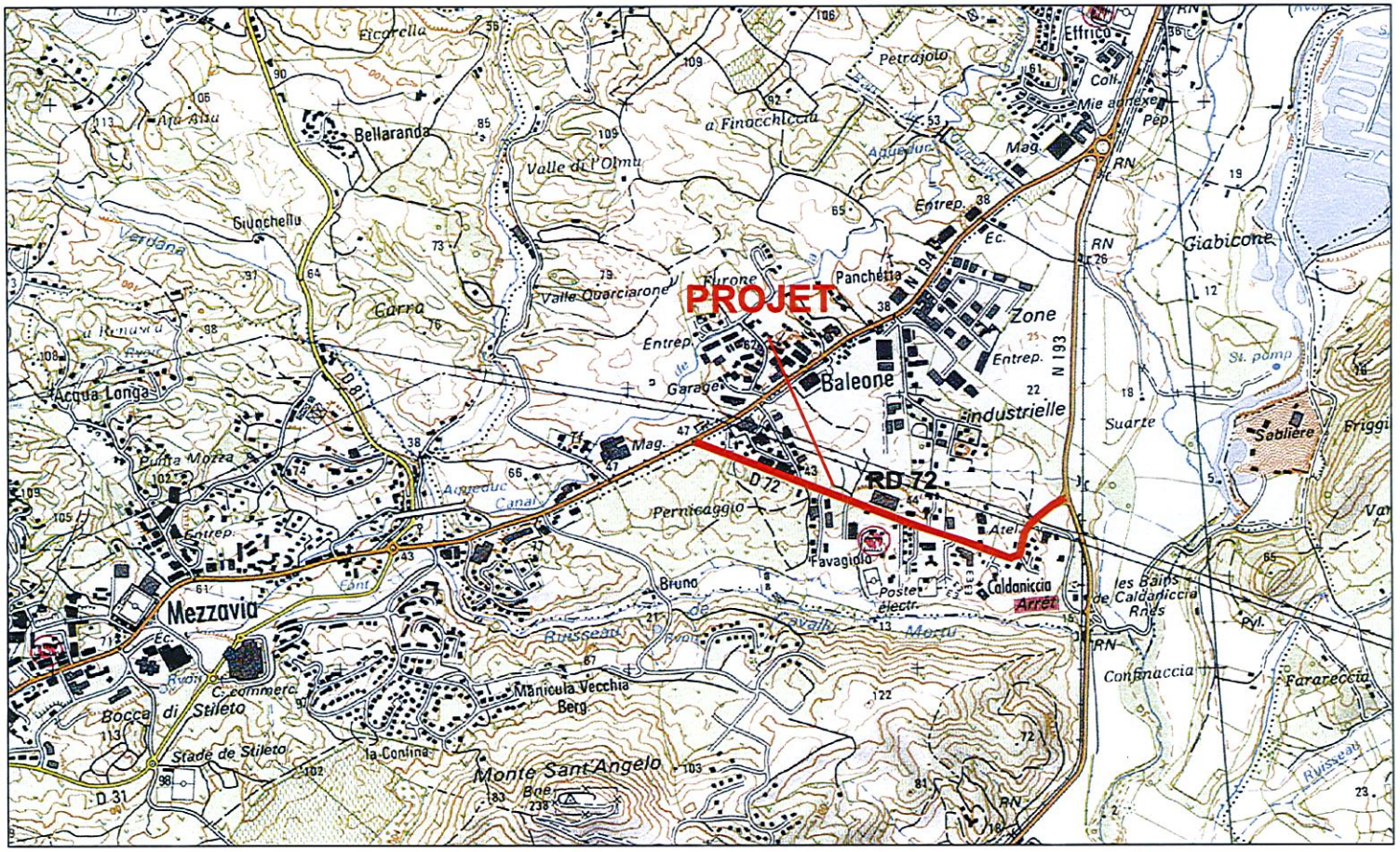

Localisation cartographique des prises de vue

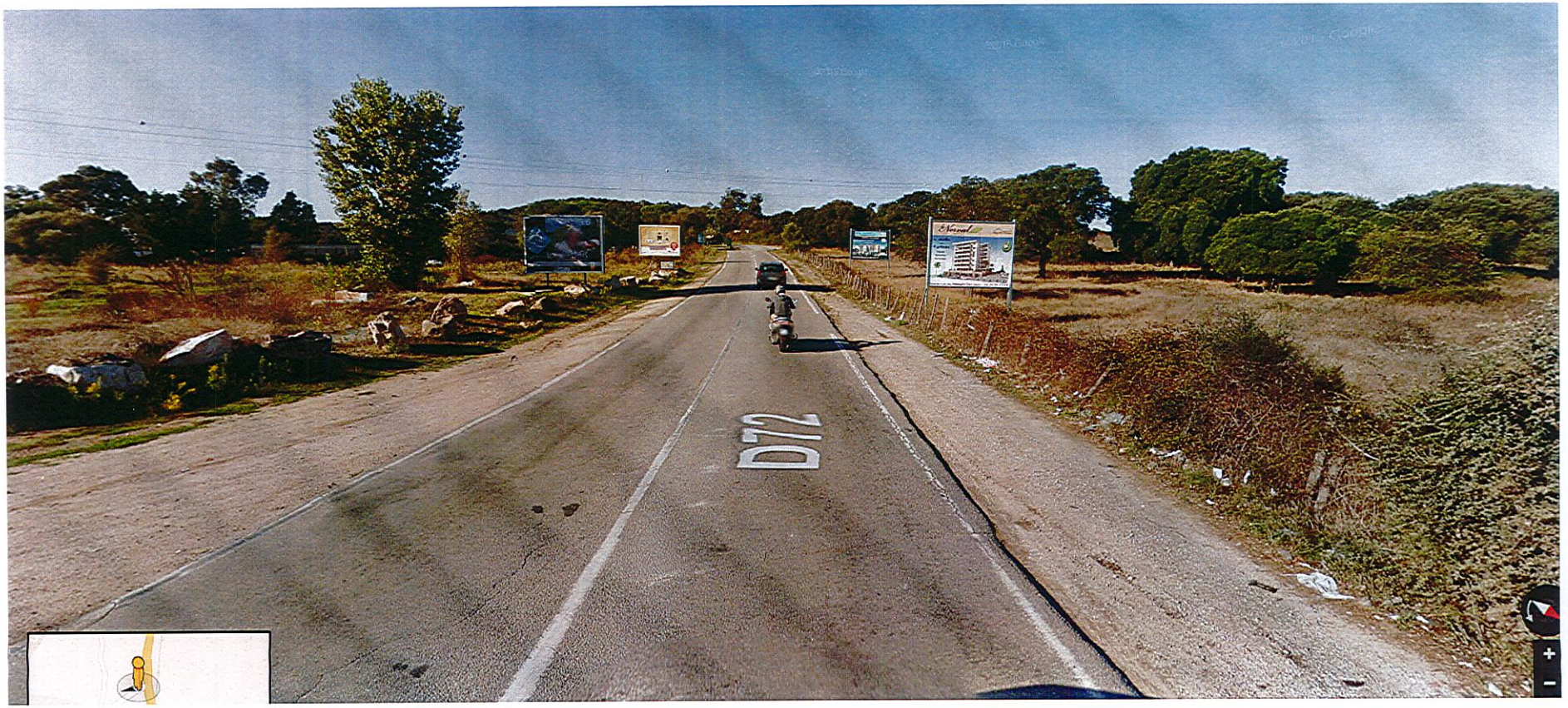

Photo 1 – RD 72 / N 194

Photo 2 – RD 72 / RN 193

CONSEIL GENERAL
CORSE DU SUD
PÔLE DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION
SERVICE DES ETUDES GRANDS TRAVAUX

COMMUNE DE SARROLA CARCOPINO
RD 72
AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE CALDANICCIA

A.P.S

VUE EN PLAN

ÉCHELLE: 1/500 ÈME

Etabli par Service Etudes Grands Travaux	Vérifié par l'Adjoint Au Directeur	Proposé par le Directeur	Approuvé par le Maître d'Ouvrage
Ajaccio, le	Ajaccio, le	Ajaccio, le	Ajaccio, le
Le chef de service: PIERI J.B	Paul Thomas deseserts	J.J. FOLACCI	

Planche n°1

D.I.C. _ 8 Cours Général Leclerc _ 20 000 AJACCIO _ Tél : 04.95.29.15.01 _ Fax : 04.95.21.75.55

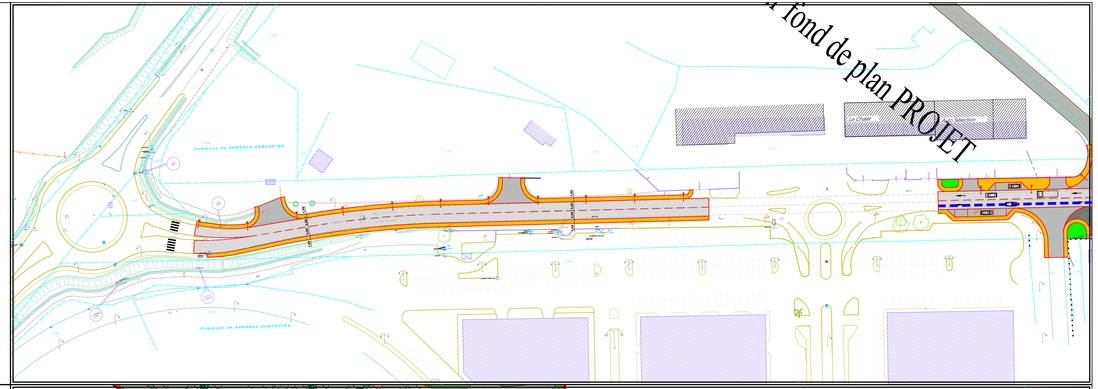

CONSEIL GENERAL
CORSE DU SUD
PÔLE DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION
SERVICE DES ETUDES GRANDS TRAVAUX

COMMUNE DE SARROLA CARCOPINO
RD 72
AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE CALDANICCIA

A.P.S

VUE EN PLAN

ÉCHELLE: 1/500 ÈME

Etabli par Service Etudes Grands Travaux	Vérifié par l'Adjoint Au Directeur	Proposé par le Directeur	Approuvé par le Maître d'Ouvrage
Ajaccio, le	Ajaccio, le	Ajaccio, le	Ajaccio, le
Le chef de service: PIERI J.B	Paul Thomas deseserts	J.J. FOLACCI	

Planche n°2

D.I.C. _ 8 Cours Général Leclerc _ 20 000 AJACCIO _ Tél : 04.95.29.15.01 _ Fax : 04.95.21.75.55

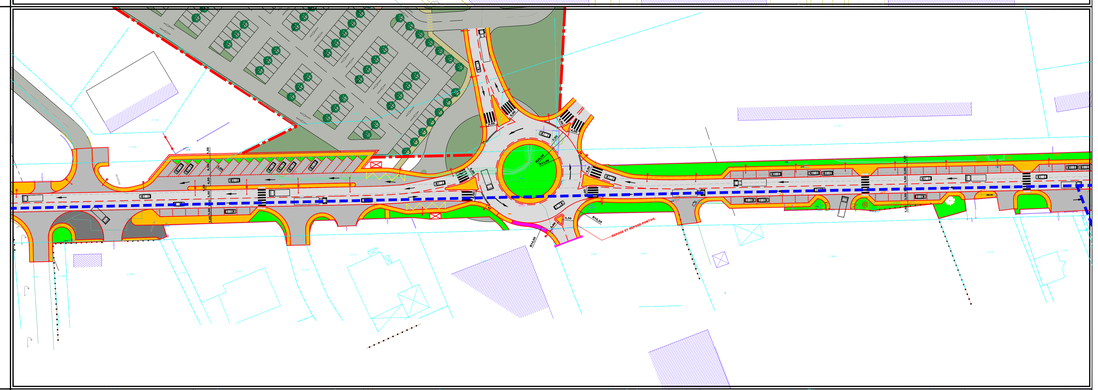

CONSEIL GENERAL
CORSE DU SUD
PÔLE DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION
SERVICE DES ETUDES GRANDS TRAVAUX

COMMUNE DE SARROLA CARCOPINO
RD 72
AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE CALDANICCIA

A.P.S

VUE EN PLAN

ÉCHELLE: 1/500 ÈME

Etabli par Service Etudes Grands Travaux	Vérifié par l'Adjoint Au Directeur	Proposé par le Directeur	Approuvé par le Maître d'Ouvrage
Ajaccio, le	Ajaccio, le	Ajaccio, le	Ajaccio, le
Le chef de service: PIERI J.B	Paul Thomas deseserts	J.J. FOLACCI	

Planche n°3

D.I.C. _ 8 Cours Général Leclerc _ 20 000 AJACCIO _ Tél : 04.95.29.15.01 _ Fax : 04.95.21.75.55

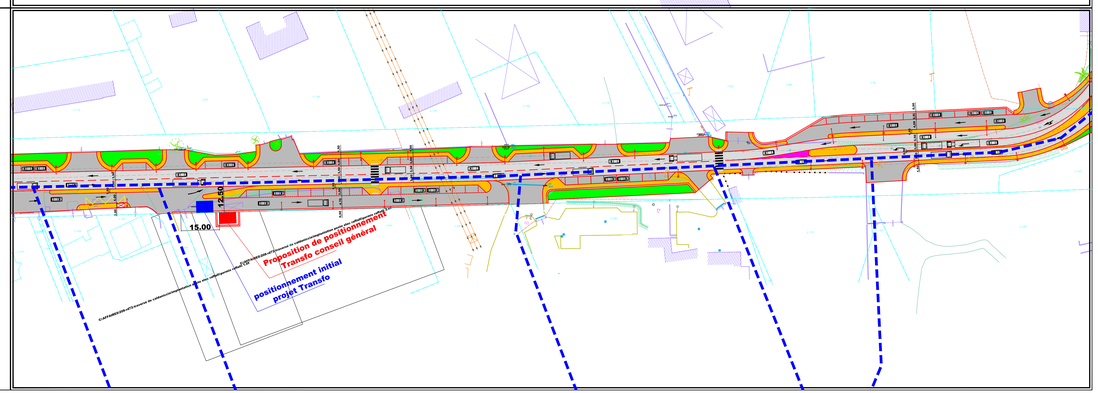

CONSEIL GENERAL
CORSE DU SUD

PÔLE DES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION

SERVICE DES ETUDES GRANDS TRAVAUX

COMMUNE DE SARROLA CARCOPINO

RD 72

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE CALDANICCIA

A.P.S

VUE EN PLAN

ÉCHELLE: 1/500 ÈME

Etabli par Service Etudes Grands Travaux	Vérifié par l'Adjoint Au Directeur	Proposé par le Directeur	Approuvé par le Maître d'Ouvrage
Ajaccio, le	Ajaccio, le	Ajaccio, le	Ajaccio, le
Le chef de service: PIERI J.B	Paul Thomas dessesarts	J.J. FOLACCI	

Planche n°4

D.I.C. _ 8 Cours Général Leclerc _ 20 000 AJACCIO _ Tél : 04.95.29.15.01 _ Fax : 04.95.21.75.55

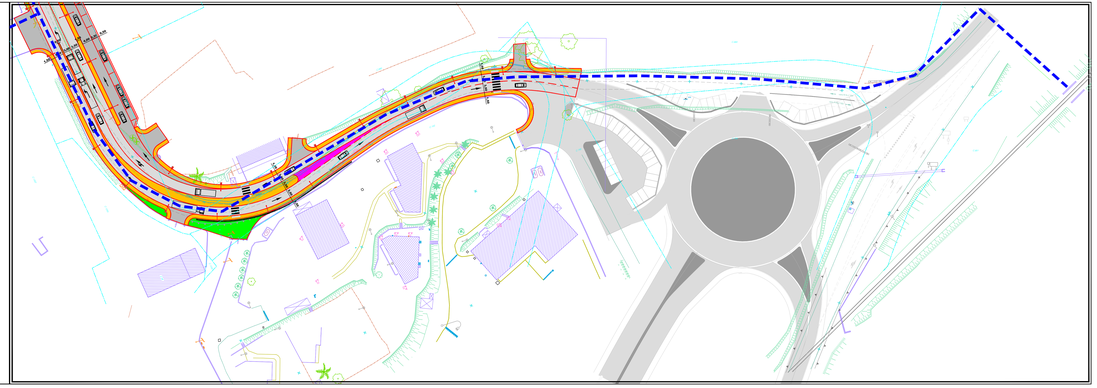

Conseil Départemental de la Corse du Sud

MISSION D'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage AMO / MISSION PAYSAGISTE

CANTON AJACCIO V
Commune de Sarrola-Carcopino
RD72 – Aménagement de la route de Caldaniccia

Agence *de Mari* PAYSAGISTE dplg

Planche 1 et 2

LEGENDE

- Olivier
- Chêne vert
- Tilleul

- Béton balayé teinté tuf
- Mulch naturel
- Prairie fleurie

Arbres existants à préserver

Trottoir en béton balayé teinté tuf

Plantation d'oliviers et de chênes verts

Revêtement de sol
des zones plantées
en mulch naturel

Plantation de 5 oliviers
et d'une prairie fleurie

Alignement de tilleuls
et plantation d'une prairie fleurie
(prévoir arrosage)

Alignement de tilleuls
Prévoir arrosage automatique

Plantation de tilleuls et de chênes verts
pour l'ombre du stationnement

Plantation d'oliviers

Plantation de chênes verts
d'un tilleul à l'arrêt de bus
et prairie fleurie

Plantation de chênes verts et d'oliviers
Revêtement de sol en mulch naturel

Planche 3 et 4

Alignement de tilleuls
Prévoir arrosage automatique

Plantation de chênes verts et d'oliviers
revêtement de sol en mulch naturel

Proposition de positionnement
Transfo conseil général

positionnement initial
projet Transfo

Alignement de tilleuls
Prévoir arrosage automatique

LEGENDE

- Olivier
- Chêne vert
- Tilleul
- Béton balayé teinté tuf
- Mulch naturel
- Prairie fleurie

Plantation d'olivier et
d'une prairie fleurie

Arbres existants à préserver

Trottoir en béton balayé teinté tuf

Ilôt central en résine teinté tuf

Les plantations

Olivier :Olea europaea
de forme toscane ou en cépée Clt 160 / Circ.20/25

Chêne vert: Quercus ilex
Tige Clt180 Circ. 20/35

Tilleul d’Europe: Tilia x europaea ‘pallida’

Les couvres-sol

Préconisations sur les couleurs des bétons

Brun

Beige ocré

Beige

Béton balayé pour les trottoirs

Ocre doré

Ocre rouge

Ocre clair

Natural mulch

Gold mulch

Prairie fleurie basse pour terrain sec

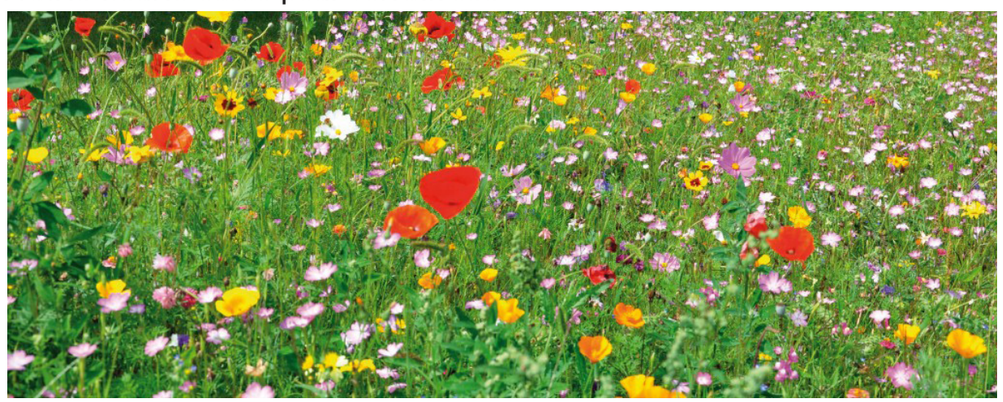

Préconisations pour l’éclairage public

La silhouette du candélabre

Le mât : droit ou arqué, fin et cylindrique.
La crosse : droite ou légèrement arquée, fine, sobre et sans ornement
La lanterne: ronde, carrée ou rectangulaire et assez plate

La lumière

La lumière chaude, blanc chaud ou jaune

La couleur du candélabre

Gris anthracite ou noir

Nuancier:

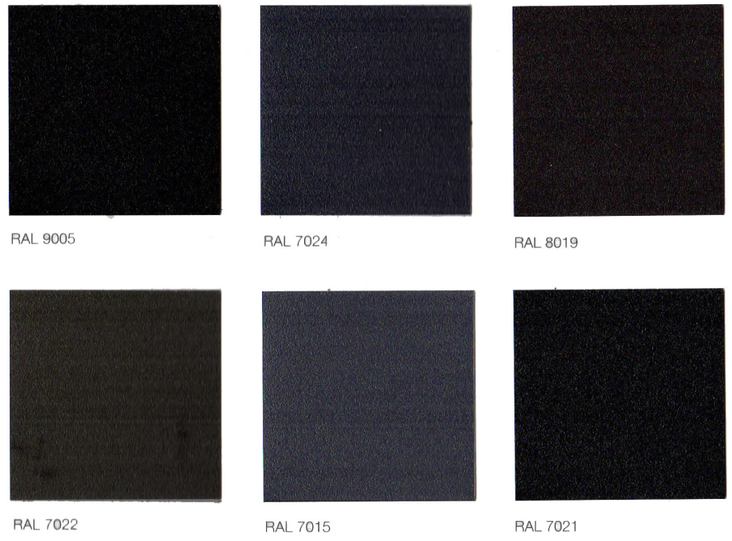

griff XL+Lycia

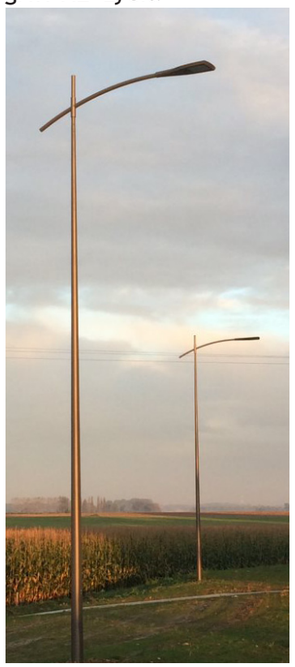

Logika

Références à suivre
Harmonisation ou pas selon l’éclairage utilisé sur le futur parking du leclerc